



Méfiez-vous des faux prophètes

Nos communistes à l'oeuvre

Les événements se précipitent et l'on se demande où va le monde. Cette semaine a été remplie de développements sensationnels, citons tout d'abord l'incident au Conseil de sécurité sur l'évacuation des troupes russes de l'Iran; les Etats-Unis insistent pour que cette question vienne devant le Conseil immédiatement, la Russie, d'autre part, voulait que la discussion soit remise au 10 avril; le gouvernement iranien, par l'entremise de son ambassadeur à Washington, demandait à ce qu'on lui permette de prouver ses accusations contre l'U.R.S.S.; en dépit de toutes les entrevues et entretiens personnelle n'a voulu démorde de son point de vue avec le résultat que le délégué des Soviets a quitté la salle d'assemblée mais on croit qu'il reviendra aux assemblées du Conseil quand il le jugera à propos, ce sera probablement lors de l'assemblée du 10 avril, c'est dire qu'il refuse de se soumettre à la décision adoptée de discuter l'affaire de l'Iran sans délai; seuls les représentants de la Russie et de la Pologne votèrent contre la proposition de permettre au représentant de l'Iran de soumettre les raisons pour lesquelles son pays insistait pour que la discussion sur cette question se fasse immédiatement.

Que faut-il en déduire? La Russie Soviétique veut-elle réellement être partie contractante d'un organisme assurant la paix future ou veut-elle n'en faire partie que si elle peut arriver à contrôler cet organisme?

Il est bon de mentionner la déclaration de M. James Byrnes, le représentant des Etats-Unis, à l'effet que "si le Conseil n'entend pas le cas de l'Iran, la Société des Nations Unies mourra dans son enfance de sa propre inefficacité."

Chacun peut tirer ses conclusions.

Et le cas de Fred Rose...

Le juge Théberge, qui a présidé l'enquête dans cette affaire sensationnelle, vient de décider que Fred Rose devra subir son examen volontaire et comparaître devant les assises en mai prochain.

Inutile d'en dire plus long pour le moment, il n'est pas de mise de discuter une affaire lorsqu'elle est devant les tribunaux.

On sait qu'il est accusé d'avoir dévoilé des renseignements secrets concernant la défense du pays à une autre puissance, en l'occurrence la Russie Soviétique, et qu'il aurait incité d'autres personnes à lui révéler ces dits secrets.

On rapporte maintenant que son cautionnement a été annulé et qu'il est actuellement détenu à la prison de Bordeaux.

Les communistes dans le mouvement ouvrier...

Il y en a qui n'en mènent pas large dans le moment, ils ont la frousse de se voir démasquer. Pour ceux qui veulent bien se rappeler leurs procédés dans le Travail Organisé au début de la guerre, lorsqu'ils clamaient partout que c'était une guerre impérialiste déclanchée par les capitalistes pour leur permettre d'accumuler une nouvelle fortune dans des contrats de guerre et qu'on verrait de nouveau une éclosion de nouveaux riches, que la classe ouvrière n'avait rien à y gagner que de servir de chair à canon; ils changèrent d'attitude d'un coup sec, en juin 1941, lorsque les hordes d'Hitler envahirent la Russie: alors c'était devenu une guerre pour sauver la civilisation, ils se sont métamorphosés en fougues patriotes, il fallait selon eux tout faire, pour sauver la Russie, ceux qui s'objectaient à envoyer leurs fils, frères, époux, sur les champs de bataille étaient alors des traîtres à leur pays, à la civilisation, à la chrétienté même; ils étaient à l'affût pour les dénoncer — mais la plupart de ces bons rouges trouvaient mille et un prétextes pour ne pas être pris par l'armée, ils se découvrirent comme cela des aptitudes toutes particulières pour travailler en qualité "d'experts" dans les usines de guerre ou encore — chose plus facile — ils devenaient agents d'affaires, organisateurs ou secrétaires d'une union quelconque. Ce qu'ils étaient persuasifs pour faire enrôler les autres, il fallait gagner la guerre à tout prix, aucun sacrifice n'était assez fort, aucune taxe n'était assez élevée, il y allait du salut de l'humanité, mais pour eux franchement c'était la Russie Soviétique et elle seule qu'il s'agissait de sauver.

Tout cela ne diminue en rien, absolument pas, le rôle héroïque joué par le peuple russe: il a été splendide de courage et d'abnégation, mais il défendait sa peau tout comme le faisait le peuple de France, de Belgique, de Hollande, et des autres pays sous la botte teutonne. On peut admirer tout ce qu'a fait la Russie, la part importante qu'elle a prise dans la défaite allemande, tout en condamnant l'attitude de nos communistes canadiens qui étaient prêts à trahir leur pays et prenaient leur mot d'ordre d'une puissance étrangère.

On peut avoir un penchant pour la doctrine de Marx, croire même que le monde s'achemine vers un ordre social tout différent de celui dans lequel nous vivons, mais il y a loin

de là à proclamer que la Russie est le pays le plus libre du monde, où le peuple est le maître souverain, et où les conditions économiques et sociales sont ce qu'il y a de mieux sur terre, — un vrai paradis terrestre, quoi.

Si nos "braves" communistes trouvent que c'est si bien là-bas pourquoi n'y vont-ils pas y vivre? Ils feront comme beaucoup d'autres qui ont goûté au régime russe, ils nous reviendront désabusés, écoeurés de ce qu'ils auront vu et touché de près: honteux comme le renard de la fable qui fut pris par une poule.

Les communistes et les conflits industriels...

Dans le "Spitfire", publié par la Loge 712 de l'aviation, Association internationale des machinistes, nous lisons que les communistes se réjouissent des grèves qui éclatent un peu partout; pour eux, les grèves semblent être la seule solution aux problèmes ouvriers. Plusieurs unions ont dû faire maison nette en mettant hors d'état de nuire des communistes qui avaient réussi à s'infiltrer dans les rangs de leurs membres et qui avaient suscité des grèves injustifiées ou contribué à prolonger inutilement ces grèves pour leur satisfaction personnelle, dans le seul but de créer du malaise dans le pays (aux Etats-Unis et au Canada) afin d'aider la Russie Soviétique dans ses visées d'expansion territoriale ou dans ses zones d'influence.

En 1943, par exemple, sous l'influence des meneurs communistes, déguisés en dirigeants ouvriers, avaient réussi à faire déclarer une grève dans l'aviation de Montréal. Les ouvriers se souviennent encore du piteux résultat de cette grève.

Encore plus récemment, les meneurs communistes sont parvenus à faire déclarer une grève de cent jours aux usines de la compagnie Ford à Windsor. Résultat: pas un seul sou d'augmentation, mais seulement un système de retenue de cotisations sur les salaires (check-off). C'est-à-dire résultat nul, si l'on considère les pertes qu'ont subies les ouvriers.

Nous n'en finirions plus d'énumérer les conflits ouvriers où l'on sent l'influence des communistes et leurs manigances. On peut admirer la Russie sans admettre son communisme.

Les communistes préfèrent la dictature

Dans le but de s'infiltrer davantage dans les unions ouvrières, le parti communiste de la Grande-Bretagne a demandé son affiliation au parti travailliste anglais. Le comité du parti travailliste après avoir rejeté cette demande des communistes a résumé ses arguments contre cette adhésion et accusé les communistes d'"entretenir une préférence pour la dictature... Les communistes considèrent la démocratie comme un trompe-l'oeil des bourgeois. Une préférence pour la dictature se fait sentir dans leur organisation interne. La politique communiste est décidée par-dessus la tête des membres du parti. Un parti totalitaire de ce genre n'a pas de chance de réussir dans une saine société démocratique; la détresse économique et la désillusion politique forment le seul terrain où il peut se développer."

Les membres du parti travailliste anglais redoutent les méfaits des communistes et avec raison, parce qu'ils les connaissent bien, les ayant fréquentés tant et plus.

Le parti travailliste ajoute, dans sa réponse de refus, que si "le parti communiste n'est qu'un adversaire insignifiant dans une lutte ouverte, il peut être dangereux dans le rôle de cinquième colonne travaillant par noyautage."

Au Canada aussi les ouvriers craignent le noyautage des communistes dans les unions. Même avant la guerre, les organisations ouvrières, les unions internationales de la Fédération Américaine du Travail avaient dénoncé le communisme et ses tactiques d'infiltration. On n'a jamais voulu ou paru les écouter. Les unions ont continué même durant la guerre, pendant que les Russes étaient devenus nos "alliés", à dénoncer le communisme qui était alors plus dangereux que jamais parce que moins apparent. Peine perdue, les dirigeants ouvriers internationaux étaient "la voix qui crie dans le désert".

On voit aujourd'hui les dégâts que peut causer le communisme, les dommages qu'il peut faire à un pays qui donne abri à ses adeptes qui ne se laissent pas de le vendre à Moscou — nous devrions plutôt dire: "le donner", si l'on prend comme critère les sommes insignifiantes qui ont payé la trahison.

Même lorsqu'il fait patte de velours, le communisme est à craindre, et surtout à rejeter. Il faut à tout prix nous en débarrasser si on veut que la justice règne dans le monde, que la liberté ne soit pas enchaînée comme elle l'est en U.R.S.S., où la presse est muselée, la parole étranglée, la religion persécutée, en un mot, où règne l'esclavage souverain de la personne humaine. Les communistes sont plus néfastes sur la terre que les taches sur le soleil. On ne peut se débarrasser de celles-ci, mais il est facile, si on le veut, de purger notre planète des saboteurs de la paix, des oppresseurs du genre humain.

SOCIUS.

Le confrère Tallon à la Commission d'assurance-chômage

La classe ouvrière en général et le Travail Organisé en particulier, sont des plus heureux d'apprendre la réinstallation du confrère R.-J. Tallon aux fonctions de commissaire de la Commission d'assurance-chômage et comme représentant des travailleurs dans cette commission.



Le confrère Tallon est avantageusement connu dans le monde ouvrier; il s'est occupé d'organisation ouvrière durant une trentaine d'années. Il a fait ses débuts comme apprenti-machiniste à l'emploi du chemin de fer Grand-Tronc, à Belleville, Ont., et a été admis en 1905 dans l'Association internationale des mécaniciens. Il a toujours continué de faire partie des unions des employés de chemins de fer. De 1916 à 1920, il fut président de l'Association des mécaniciens des chemins de fer canadiens.

En 1918, il mit sur pied la division no 4 des employés de chemins de fer affiliée à la Fédération américaine du travail et en fut président. En 1914 et 1915, il fut en outre président du Conseil des métiers et du travail de Calgary et fut conseiller municipal de cette ville de 1915 à 1917. Il devint ensuite l'une des principales personnalités du Congrès des métiers et du travail du Canada, dont il fut vice-président de 1926 à 1935, puis secrétaire-trésorier depuis 1935 jusqu'à ce qu'il démissionne pour accepter, en 1940, le poste de représentant des travailleurs au sein de la Commission d'assurance-chômage. A neuf reprises, il a représenté les ouvriers canadiens aux réunions annuelles du Bureau international du travail à Genève.

Nous lui souhaitons tout le succès possible.

M. Parizeau à l'Institut

L'Institut Démocratique Canadien rappelle à ses nombreux amis, que vendredi, 12 avril, à 8.30 p.m., M. Lucien Parizeau, éditeur bien connu, parlera dans la grande salle de l'hôtel Windsor, de "LA TYRANIE DES MYTHES".

Chacun connaît la verve, l'humour, l'esprit étincelant et souvent audacieux de M. Parizeau et sait qu'il ne parle jamais pour ne rien dire.

On est donc assuré d'une soirée inoubliable et il est bon de réserver ses billets sans tarder.

Chacun est le bienvenu. L'entrée est gratuite. Invitez vos amis.

Pour renseignements complémentaires, téléphoner au secrétariat: MA. 8691.

Rapport du Ministère du Travail

La semaine dernière, nous avons publié le rapport du sous-ministre du Travail, M. Gérard Tremblay; nous continuons avec le rapport du ministère du Travail en publiant cette semaine le rapport du Conseil supérieur du Travail. Nous tenons à dire que nous avons reçu plusieurs témoignages de membres du Travail Organisé exprimant leur satisfaction de voir que *Le Monde Ouvrier* publiait le rapport du ministère du Travail, le mettant ainsi à la portée de tous.

Nous donnons aujourd'hui le rapport intégral du Conseil supérieur du Travail:

CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

L'honorable Antonio Barrette,

Ministre du Travail,

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport général du Conseil supérieur du travail et de sa Commission permanente pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1945 (Loi instituant le Conseil supérieur du travail, S.R.Q., 1941, chapitre 159 et 7 Geo. VI, chapitre 26).

I — SEANCES

Conseil supérieur du travail: — Conformément à l'article 11 de la loi, les membres du Conseil supérieur du travail ont siégé à trois reprises, soit le 25 juillet 1944, le 12 décembre 1944, les 1er et 2 mars 1945. En vertu de l'article 10, la Commission permanente a soumis ses études au Conseil supérieur du travail.

Commission permanente: — Tel que prévu par la loi et les règlements approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil, la Commission permanente a tenu 8 séances aux dates suivantes: 3 avril, 29 mai, 30 mai, 4 juillet, 26 septembre, 14 novembre, 11 décembre 1944 et 26 mars 1945.

Comités: — D'accord avec les règlements du Conseil et de la Commission permanente, plusieurs comités ont été formés afin d'accélérer les études de la Commission. Les procès-verbaux de la Commission permanente mentionnent les mémoires qui ont été soumis par ces comités.

II — PROBLEMES ETUDIÉS

A la requête du ministère du Travail ou de sa propre initiative et avec l'approbation du ministère, la Commission permanente a étudié les problèmes suivants:

1. L'apprentissage;
2. La formation professionnelle dans l'industrie de la chaussure;
3. Les allocations familiales;
4. La Loi des accidents du travail;
5. Le droit d'appel à la Cour du banc du roi sur les questions de droit ou de juridiction qui peuvent se présenter dans la mise à exécution de la Loi des accidents du travail;
6. La Loi des syndicats professionnels;
7. La sécurité syndicale;
8. Les relations entre la Loi de la convention collective et la Loi des relations ouvrières.

Les membres de la Commission permanente ont réparti entre eux l'étude de ces problèmes selon leur compétence particulière: de là, le rôle des comités de la Commission.

III — COMITES

A. — Un comité, déjà formé le 14 juin 1943, a continué son étude de la Loi des accidents du travail.

B. — Un comité, formé le 3 avril 1944, a repris l'étude du problème des allocations familiales avec le concours d'un groupe de professeurs de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

IV — RAPPORTS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Ces comités ont présenté des rapports préliminaires à la Commission permanente, laquelle les a référés au Conseil supérieur du travail après y avoir apporté les modifications jugées nécessaires. Voici la liste de ces rapports:

- a) Rapport sur la formation professionnelle dans l'industrie de la chaussure — 25 juillet 1944;
- b) Rapport sur les allocations familiales — 25 juillet 1944;
- c) Rapport préliminaire sur la Loi des accidents du travail — 25 juillet 1944;
- d) Rapport sur la Loi des accidents du travail — 12 décembre 1944.

V — RESOLUTION AU MINISTERE DU TRAVAIL

Conformément à la loi et aux règlements, le Conseil supérieur du travail a adopté le rapport sur la Loi des accidents du travail, et recommandé au ministère d'amender la loi selon les suggestions contenues dans le rapport — 25 juillet 1944.

VI — NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de la loi, le Gouvernement a nommé les membres du second terme par arrêté ministériel, le 23 février 1945. Les membres désignés pour le second terme ont assisté à la séance plénière du mois de mars 1945.

VII — NOUVEAUX MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Après avoir élu ses officiers pour le deuxième terme, les membres du Conseil supérieur du travail ont désigné également les membres de la Commission permanente selon les dispositions de la loi. Le 26 mars 1945, la Commission permanente élit elle-même ses propres officiers.

VIII — LA LEGISLATION DU MINISTERE DU TRAVAIL

Sans que cela soit spécifié dans la loi, monsieur le Ministre, vous avez soumis vos projets de lois aux membres du Conseil

supérieur du travail les 1 et 2 mars 1945. A ce moment, le Conseil supérieur ne pouvait qu'étudier les principes de ces lois et non leur rédaction définitive. Ainsi qu'en fait foi le procès-verbal de cette séance plénière, le Conseil supérieur du travail a approuvé les principes de votre législation qui portait sur les points suivants:

- a) Loi des relations ouvrières;
- b) Loi de la convention collective;
- c) Loi des mécaniciens en tuyauterie;
- d) Travail à domicile;
- e) Loi du salaire minimum;
- f) Apprentissage;
- g) Loi des différends ouvriers de Québec.

Enfin, le secrétariat du Conseil supérieur du travail a collaboré étroitement avec le ministère du travail dans le domaine de la recherche et de l'information. Toutes les associations patronales et ouvrières qui ont fait appel à notre documentation et à notre bibliothèque ont obtenu la collaboration désirée.

Le Secrétaire du Conseil supérieur du Travail,

Québec, ce 13 avril 1945.

JEAN-PIERRE DESPRES.

Liste des membres du Conseil supérieur du Travail au 31 mars 1945

Président: Anatole Désy, professeur à la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal.

Vice-président: Emile Arbour, président de l'Association des maîtres-imprimeurs de Montréal.

Vice-président: Joseph Matte, vice-président de la Fédération provinciale du Travail.

Groupe A — Représentants du Travail:

Elphège Beaudoin, président de la Fédération provinciale du Travail, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal.

J.-B. Arsenault, vice-président, la Fédération provinciale du Travail, 1831, rue Saint-François-Xavier, Trois-Rivières.

Alfred Charpentier, président, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, 3447, rue Saint-Hubert, Montréal.

Gérard Picard, secrétaire, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, 19, rue Caron, Québec.

Philippe Lessard, président, la Fédération nationale des Travailleurs de la pulpe et du papier, Inc., 94, rue de la Couronne, Québec.

Roméo Chevalier, Congrès canadien du Travail, 251, rue Saint-Joseph, Québec.

F.-M. Rocheleau, président, Quebec Joint Legislative Committee, 1167, boulevard Saint-Louis, Trois-Rivières.

Groupe B — Représentants du Capital

J.-R. Latter, de l'Anglo Canadian Pulp & Paper Mills Company, Limited, 90, avenue Casot, Québec.

Louis Daoust, membre de l'Association des Manufacturiers Canadiens Inc., a/s Daoust, Lalonde & Cie, Ltée, 939, carré Victoria, Montréal.

C.-N. Moisan, Standard Paper Box, 6240, avenue du Parc, Montréal.

H. McD. Sparks, Northern Electric Co., Ltd., C. P. 369, Montréal.

Abel Ratté, président de l'Association des Constructeurs de Québec, 446, rue Saint-Cyrille, Québec.

Hervé Baribeau, représentant la Société des Industriels de Québec, Baribeau & Fils, rue Commerciale, Lévis.

J.-A. Juneau, président de l'Association des Marchands détaillants du Canada, division de Québec, 292, rue Saint-Joseph, Québec.

Groupe C — Economistes et Sociologues

T. R. P. Geo.-Henri Lévesque, O.P., doyen de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, 329, Grande-Allée, Québec.

Léonce Girard, secrétaire du Comité paritaire de l'industrie de la chaussure de la province de Québec.

Paul Lebel, avocat, professeur à l'École supérieure de Commerce de Québec, 229, rue Saint-Joseph, Québec.

C.-T. Trotter, Standard Clay Products, Saint-Jean, P. Q.

Paul-Henri Guimont, professeur à la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, 204, avenue Brown, Québec.

Raoul Charette, Joliette, P. Q.

B.-S. Keirstead, professeur à l'Université McGill, Montréal.

Groupe D — Membres adjoints

Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Paul Drouin, président de la Commission des Accidents du Travail, 73, Grande Allée, Québec.

Geo.-M. Giroux, notaire, conseiller technique à la Commission du salaire minimum, 1, rue de la Couronne, Québec.

Louis Coderre, sous-ministre du Commerce et de l'Industrie, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Fortunat Fortier, ministre du Commerce et de l'Industrie, chambre 803, édifice Métropole, 4 est, rue Notre-Dame, Montréal.

G. Lemonde, bureau des statistiques, ministère du Commerce et de l'Industrie, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Secrétaire: Jean-Pierre Després.

Rapporteur: Raymond Parent.

Liste des membres de la Commission permanente du Conseil supérieur du Travail, au 31 mars 1945

Président: Anatole Désy, professeur à la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal.

Vice-président: Emile Arbour, président de l'Association des maîtres-imprimeurs de Montréal.

Vice-président: Joseph Matte, vice-président de la Fédération provinciale du Travail.

Groupe A

Alfred Charpentier, Roméo

Alfred Charpentier

Roméo Chevalier

F.-M. Rocheleau (substitut)

Groupe B

Jack Latter

J.-A. Juneau

H. Baribeau (substitut)

Groupe C

T. R. P. G.-H. Lévesque, O.P.

Paul Lebel

B. S. Keirstead (substitut)

Groupe D

Gérard Tremblay

Louis Coderre

Secrétaire

Jean-Pierre Després

Rapporteur

Raymond Parent.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que, MARY McCALLUM McNAMARA, de Montréal, Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa présente ou à sa session suivante, afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec son époux, BERNARD McNAMARA, s'adressant de Montréal, Québec, pour cause d'adultère et abandon.

MONTREAL, 7 mars, 1946.
MERGLER & MERGLER,
Procureurs de la Requête,
261 ouest, rue St. Jacques,
11-14 Montréal, Québec.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que, PAUL MARTIAL CHEVALIER, Sergeant Lieutenant de Royal Canadian Navy (Reserve), de Montréal, Québec, s'adressera au Parlement du Canada à la prochaine session ou à la session suivante, afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec son épouse, MARY CLAIRE REA CHEVALIER, de la Town of Mount Royal, District de Montréal, Québec, pour cause d'adultère et d'abandon.

MONTREAL, 28 février, 1946.
JOHN M. CERINI,
Procureur du requérant,
10-13 Montréal, Québec.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que, LUC CHADILLON, mécanicien, de la paroisse de St. Constant, district d'Iberville, province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à la prochaine Session des Chambres, et si non entendue alors, à la Session suivante, pour obtenir un décret de divorce contre son épouse, ALBERTA DEMERS CHADILLON, des cité et district de Montréal, pour cause d'adultère.

MONTREAL, 28 février, 1946.
JOHN E. CRANKSHAW, C.R.,
Procureur du requérant,
10-13 Montréal, Québec.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que, CATHERINE YOUNG RIVARD, de Montréal, Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa présente ou à sa session suivante, afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec son époux, LOUIS PHILIPPE RIVARD, Journalier de Montréal, Québec, pour cause d'adultère et abandon.

MONTREAL, 15 mars, 1946.
MERGLER & MERGLER,
Procureurs de la Requête,
261 rue, St. Jacques ouest,
12-15 Montréal, Québec.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que, JOHN BERNTH JONES, chaudronnier, de Montréal, Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa présente session ou à sa session suivante, afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec son épouse, ANNE MAY GARNETT JONES, de Montréal, Québec, pour cause d'adultère.

MONTREAL, 19 mars, 1946.
MERGLER & MERGLER,
Procureurs du Requêteur,
261 rue, St. Jacques ouest,
12-15 Montréal, Québec.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que, PAULINE FRANCES BEATON, Verdun, Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa présente ou à la session prochaine, afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec son époux, ALLAN EDWIN WILLIAM BRIDGEMAN, commis, de St. Lambert, district de Montréal, Québec, pour cause d'adultère.

MONTREAL, 14 mars, 1946.
HOWARD S. ROSS, K. C.,
Procureur de la Requête,
57 St. James St. West,
12-15 Montréal, Québec.

Le rapport annuel du comité consultatif de l'Assurance-chômage

Le comité consultatif de l'Assurance-chômage, dans son rapport annuel de 1945 au Ministre du Travail sur l'état financier de la Caisse d'Assurance-chômage, déclare qu'il considère que la Caisse "suffira à répondre aux besoins possibles." C'est ce que déclare l'hon. Humphrey Mitchell.

Le comité n'est pas toutefois prêt à dire que la Caisse est excessive de toute façon ou qu'on a fait une prévision excessive pour l'avenir. Il anticipe que les versements des prestations pour les quelques premiers mois de 1946 seront d'environ \$4,500,000 par mois. En janvier, les déboursés se sont, de fait, chiffrés par \$4,493,789.30. A ce niveau, souligne le comité, le revenu total de la Caisse suffit à répondre à tous les déboursés mais que s'il y a forte augmentation, la Caisse s'en ressentira.

En 1945, le total brut des prestations acquittées a augmenté chaque mois depuis le jour "V-E" et a accusé une hausse particulière durant les trois derniers mois de l'année. En 1945, le versement des prestations s'est totalisé à \$14,561,475.71 contre \$3,265,707.67 en 1944. Le total du seul mois de décembre se chiffrait par \$3,450,877.44. Le revenu total de 1945 était de \$80,478,728.48 contre \$82,773,893.97 en 1944.

La balance au crédit de la Caisse à la fin de 1945 avait augmenté à \$315,937,572.37 du total de 1944 qui était de \$250,020,319.60. La valeur

des obligations aux écritures que détient la Caisse est de \$306,894,982.17 et l'intérêt accumulé se chiffre par \$1,919,473.11. Le rendement moyen des placements est de 2.23 pour cent par année.

Le Comité rapporte qu'il a reçu le 25 février des représentations du Congrès des Métiers et du Travail et du Congrès canadien du Travail qui maintiennent que les bénéfices prévus par la Loi sont insuffisants et devraient être augmentés. Les corps syndicaux prétendaient que la Loi fut passée en 1940, que les niveaux des salaires et de la vie avaient également augmenté considérablement; et que dans les catégories des salaires plus élevés les bénéfices payés représentaient un pourcentage relativement bas du salaire moyen.

Le Comité déclare qu'il n'est pas prêt à dire que le fonds suffirait à une augmentation importante des taux de bénéfices, ni qu'une hausse générale des bénéfices serait bien fondée. Toutefois le Comité a décidé d'entreprendre immédiatement un examen du besoin et des possibilités de la révision du barème des bénéfices en vue de recommander les changements aux bénéfices et aux contributions que l'on trouvera désirables et praticables.

Les membres du comité sont MM. W. A. MacKintosh, Ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements (président); Eric Stangroom, adjoint spécial au Sous-ministre du Travail (secrétaire); J. F. McMillan, président de la "Chisolm Saw Mills Ltd"; Percy R. Bengough, président du Congrès des Métiers et

Coût de la dernière élection provinciale

Les élections générales du 8 août 1944 ont coûté au trésor provincial la somme de \$508,141.66, lit-on dans le volume des comptes publics pour l'année 1944-45. Il s'agit des dépenses officielles pour la tenue de ce scrutin. Le montant comprend les honoraires et déboursés du président d'élection, du secrétaire d'élection, des présidents du scrutin, des secrétaires de scrutin, des énumérateurs, des reviseurs, des policiers; les loyers des bureaux de votation, listes des électeurs, allocations de parcours militaires; l'impression des bulletins de votes, etc., dans les divers districts électoraux de la province.

Les dépôts confisqués de 142 des candidats, à \$200 chacun, ont fait tomber dans les coffres provinciaux, à la suite de ces élections, la somme de \$28,400, qu'il faut déduire du coût total des élections.

Le scrutin général de 1944 a coûté, il va sans dire, beaucoup plus que \$508,141.66, si l'on tient compte des dépenses que chacun des candidats a dû faire.

du Travail du Canada, Madame Estelle Hewson, secrétaire de la Succursale de la Frontière, Société canadienne de la Croix-Rouge; MM. W. A. MacDonald, secrétaire-trésorier de l'Association nationale des Ingénieurs maritimes du Canada, et George Burt, directeur, "United Automobile Aircraft, Agricultural Implement Workers of America" (U.A.W.-C.I.O.), région No 7.

L'assurance-maladie aux Etats-Unis

Depuis plus de dix ans, les partisans de l'assurance-maladie aux Etats-Unis s'efforcent de frayer leur voie à travers la jungle des difficultés administratives, de la méfiance et de l'hostilité.

Un sérieux renfort leur est venu dernièrement de la Maison Blanche. Le 19 novembre 1945, le président Truman, dans un message spécial au Congrès, a recommandé une législation immédiate sur un programme d'hygiène en cinq points, comprenant l'assurance-maladie obligatoire.

Le Président écrivait: "La principale raison pour laquelle les gens ne reçoivent pas les soins nécessaires est qu'ils n'ont pas les moyens de les payer, sur une base individuelle, au moment où ils en ont besoin. Et cela est vrai, non seulement pour les nécessiteux, mais pour une grande proportion des personnes qui gagnent leur vie... La charité privée ou la bonté des médecins ne peuvent combler cette lacune..." La seule solution, de l'avis du président Truman, est la répartition des frais par l'extension des assurances sociales obligatoires.

Le peuple américain, d'après le Président, est celui qui comprend le mieux l'assurance. Il comprend la "magie" du système des moyennes et est prêt à comprendre l'assurance-maladie, qui ne diffère pas des autres genres d'assurance, bien que certaines personnes l'appellent "de la médecine socialisée".

Le Président assure qu'il ne recommande pas la socialisation de la médecine, mais un système de paiement anticipé pour couvrir tous les frais médicaux et spéciaux, en sauvegardant le libre choix du médecin par le malade et du malade par le médecin, et en obtenant la collaboration volontaire des hôpitaux.

Portée de la mesure proposée

Le projet du Président engloberait toute la population: salariés, personnes travaillant à leur compte, membres des professions libérales, cultivateurs et ouvriers agricoles, domestiques, fonctionnaires, employés des institutions bénévoles — et personnes à leur charge. Des primes payées par des corps publics permettraient d'englober les nécessiteux.

Le projet prévoit une administration décentralisée du service d'hygiène avec des sections locales comme noyaux du système, et la participation volontaire du corps médical.

L'argent proviendra des contributions individuelles et patronales et des subventions prélevées sur le revenu général.

Le message du Président traite aussi du paiement des prestations en compensation du gain perdu pendant la maladie ou l'invalidité prolongée mais cet aspect du programme sera réglé dans un bill séparé.

Après la lecture du message présidentiel, les sénateurs Wagner et Murray au Sénat, et le représentant Dingell à la Chambre des représentants, soumièrent des bills pour en réaliser l'intention.

Les services prévus dans la législation projetée comprennent: service préventif, diagnostic et soins par un médecin librement choisi; soins d'un spécialiste sur le conseil du médecin d'une famille ou d'un autre spécialiste; services de laboratoire; hospitalisation jusqu'à 60 jours par an pour chaque membre de la famille, et jusqu'à 120 jours si les fonds le permettent; soins dentaires et soins à domicile, qui peuvent être limités si le personnel est insuffisant. — Département de la Santé, Canada.

OUVRIERS ORGANISÉS ET VOS ÉPOUSES!

★ Achetez des marchandises

"Manufacturées au Canada"

MAISON CHANEL

FURRIERS — FOURRURES
LADIES' READY-TO-WEAR — CONFECTION POUR DAMES
Coats, Fur Coats, Children's Coats, and Dresses
We also make specials — Nous faisons aussi spéciaux
6624 St-Hubert CA. 9462

MARquette 9331

ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50¢ ET PLUS

Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier

MONTREAL

Produits de Qualité

Lait Crème Beurre Lacto-Co

J. Joubert
LIMITÉE

4141 St-André

FR. 3121

Rés.: 6631 rue Saint-Denis
CA. 3920

PAUL GAUTHIER
Notaire & Commissaire

84 ouest, rue Notre-Dome

MONTREAL

Tél. MA. 8424

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.
 Exécutif: J. Elphège Beaudoin, président; Jos. Matte, J.-B. Arsenault et Chs.-E. Chalifour, vice-présidents; Gustave Franço, secrétaire-trésorier et rédacteur; Marcel Franço, administrateur; Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest
 Téléphone: L'Ancester 7808

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.
 Executive: J. Elphège Beaudoin, president; Jos. Matte, J. B. Arsenault, and Chas. E. Chalifour, vice-presidents; Gustave Franço, secretary-treasurer and editor; Marcel Franço, manager; Henri Richard, associate editor.

Address all communications to 11 St. Paul Street West
 Telephone: L'Ancester 7808

Printed by Mercantile Printing, Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal 1
 Autorisé comme envoi de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

La commission d'assurance-chômage et le service national de placement

Le gouvernement fédéral a décidé de reconstituer la commission d'assurance-chômage en nommant des représentants du monde ouvrier et du patronat au sein de cet organisme de sécurité sociale; mais sa décision n'est pas prise encore sur le sort qu'il fera au service national de placement, qui dépend normalement de la commission, mais que le ministère du travail voudrait garder sous son autorité après l'avoir dirigé durant la guerre.

C'est ce qu'on apprenait après que fut connue la réinstallation de M. R.-J. Tallon dans ses fonctions de commissaire de l'assurance-chômage et comme représentant des travailleurs au sein de la commission. La nomination de M. Tallon est rétroactive au 24 septembre 1945, date à laquelle prit fin son premier mandat de cinq ans. On suppose que cela pourra corriger et régulariser la situation créée par le fait que, depuis cette date, M. Louis-J. Trottier, commissaire en chef de l'assurance-chômage, était seul en fonction. Ceci faisait douter de la régularité des actes d'une commission réduite à un président n'ayant plus de collègues à convoquer.

La réinstallation de M. Tallon et la nomination prochaine d'un représentant du patronat au sein de la commission rétablira cette institution dans sa forme primitive, conformément à la loi de 1940. Cette décision indique aussi que le gouvernement ne donnera pas suite au cours de la présente session aux projets de réorganisation qui sont à l'étude.

Mais la nomination de M. Tallon et celle qui sera faite bientôt d'un représentant de la finance ne cons-

tituent pas une solution complète du problème que posait la désorganisation que la guerre avait apportée à la commission d'assurance-chômage. Il reste la question du Service national de placement qui fonctionne actuellement sous l'autorité du ministère du travail et qui devrait normalement relever de la Commission. Le ministère du travail voudrait conserver la direction de cet organisme mais cela exigerait un amendement à la loi concernant l'assurance-chômage.

Sur ce point, le gouvernement n'a pas encore pris de décision. Mais il devra le faire d'ici la fin du mois. L'arrêté ministériel qui a permis au ministère du travail d'assumer la direction de certains services appartenant normalement à la Commission d'assurance-chômage expire en effet le 31 mars courant.

Il est vrai que la loi conférant au gouvernement des pouvoirs spéciaux pour la période d'urgence permettrait de prolonger cet arrêté ministériel jusqu'au 31 décembre. Mais il est fort possible que le gouvernement prenne d'ici la fin du mois la décision de reconstituer dans toute son autorité, l'organisme autonome qu'est la Commission d'assurance-chômage ou de confier définitivement au ministère du travail la direction du service national de placement.

UN CHOIX A FAIRE...
 La "sécurité syndicale" régis par les patrons vaut-elle la liberté dont ont jusqu'ici joui les unions ouvrières ?

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

La législation ouvrière de la province de Québec
 fixe les standards de travail consacrant

- LA LIBERTÉ SYNDICALE
- LES NEGOCIATIONS COLLECTIVES OBLIGATOIRES
- LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE
- L'EXTENSION JURIDIQUE de la CONVENTION COLLECTIVE
- LES SALAIRES MINIMA
- LA LIMITATION DES HEURES DE TRAVAIL
- LA SECURITE DES TRAVAILLEURS
- L'AIDE A L'APPRENTISSAGE
- LES BUREAUX DE PLACEMENT
- LA REPARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
- LA REHABILITATION AU TRAVAIL

HON. ANTONIO BARRETTE
 Ministre

J. O'CONNELL MAHER
 Sous-ministre adjoint

GERARD TREMBLAY
 Sous-ministre

Le B. I. T. et l'enseignement professionnel

Montréal, 28 mars. — Dans un rapport préparé pour la Conférence des Etats de l'Amérique Membres de l'Organisation internationale du Travail, qui s'ouvrira lundi à Mexico, le Bureau International du Travail souligne la nécessité d'une coopération systématique entre les pays d'Amérique en matière d'enseignement professionnel.

En raison des différences dans le développement industriel et agricole des pays de l'hémisphère occidental ainsi que dans leur programme d'enseignement professionnel, dit le rapport, certains pays ont beaucoup à apprendre de ceux qui sont plus avancés dans ce domaine.

Le rapport constate une compréhension croissante du rôle actif que l'enseignement professionnel peut jouer dans l'industrialisation des pays d'Amérique et dans le développement et le perfectionnement des métiers nouveaux et variés nécessités par la politique d'amélioration des niveaux de vie.

Destiné à servir de base de discussion, le rapport suggère que les délégués à la Conférence examinent le problème de l'organisation de l'enseignement professionnel et les méthodes de coopération interaméricaines nécessaires pour améliorer les programmes d'enseignement professionnel.

L'enseignement professionnel constitue l'un des 4 points à l'ordre du jour de la Conférence de Mexico. Les autres couvrent les relations industrielles, l'inspection du travail et un rapport général de M. Edward J. Phelan, Directeur p.i. du Bureau, sur les problèmes sociaux et économiques des pays d'Amérique. 17 Républiques américaine et le Canada seront représentés à la session. Chaque délégation nationale sera composée de membres gouvernementaux, ouvriers et patronaux.

La Fédération américaine du Travail et la compagnie d'organisation

Food Workers' Union,
 Section Ayers

Depuis que la Fédération américaine du Travail a lancé sa campagne d'organisation, plusieurs unions locales ont été formées. Ces jours derniers la Commission des Relations ouvrières faisait parvenir au bureau de la Fédération américaine du Travail une lettre officielle, l'avisant qu'elle avait été reconnue comme représentant négociateur le 27 mars dernier, pour les employés de la Cie Ayers de Montréal. Des arrangements ont été pris avec la compagnie concernée, et les négociations commencent dès cette semaine.

Voici la liste des officiers de cette nouvelle union: président, Frank Sheppard, vice-président, Gabriel Duperron; secrétaire-trésorier, J. Howard MacDonell; secrétaire-correspondant, Clim Astel; secrétaire-financier, Alphonse Raymond et deux sentinelles, Ben Duperron et Donat Bussières.

Entrepôts frigorifiques

La campagne d'organisation s'est étendue aux entrepôts frigorifiques et l'organisation va à merveille. Un certificat de reconnaissance sera demandé aujourd'hui même à la Commission des relations ouvrières pour la compagnie Canada Cold Storage Limited.

La semaine prochaine, une demande similaire sera faite pour la Compagnie Lowell & Christmas Cold Storage. Ces deux compagnies sont organisées à 100 pour 100.

Réunion des concierges demain

Tous les concierges, membres ou non de l'union internationale des employés des édifices publics, sont invités à une grande réunion qui aura lieu dimanche prochain, à 8 h. p.m., salle de l'Assistance publique, angle Lagachetière et Berri. M. Lionel

Succès de la conférence \$15,750,000 de travaux de Toronto

La conférence tenue à Toronto les 23 et 24 mars dernier, groupant les délégués des diverses unions locales des travailleurs de boîtes de fer blanc, a remporté un grand succès. Les délégués des différentes unions locales affiliées à la Fédération américaine du Travail étaient les suivants: Local 23908, section Continental Can, Victor Vincelette, Henry Dickie, Philippe Belzile, Michael Duggan, Mme Lillian White, Mlle Laurette Smith; Local 23864, section American Can, Montréal, MM. Henri Richard, Henri Lefebvre, Willie Comtois, Lloyd McAllister, Mme Sorel; Local 23886, section American Can, Hamilton, Ont.: James Beatty, Earney Sharp, C. Sharp, Mme Josephine Skrazak, Mlle Gracie Hannion.

Au cours des délibérations il a été décidé de former un Conseil permanent dans le but d'arriver à une échelle nationale des salaires et des conditions de travail pour toutes les usines de boîtes de fer blanc au Canada. Ce Conseil a décidé à l'unanimité que les négociations du prochain contrat de chacune de ces unions locales viseraient au salaire de base de 65 cents de l'heure pour les hommes et de 55 cents de l'heure pour les femmes; deux semaines de vacances payées après 24 mois de service et 8 fêtes légales payées avec congé.

Le Conseil exécutif de ce Conseil a été élu et sera composé des personnes suivantes: Victor Vincelette, représentant l'Union locale 23908; Willie Comtois, représentant l'Union locale 23864; James Beatty, représentant l'Union locale 23886; Mme Lillian White a été élue secrétaire de cet exécutif.

Un comité de statistiques a également été constitué. Ce comité aura pour mission d'étudier et de comparer les classifications de chacune de ces usines ainsi que des usines qui feront partie du Conseil une fois organisées. Mme Lillian White a été élue secrétaire de ce comité. Les membres ne sont pas encore élus; ils le seront à une conférence ultérieure.

400,000 jeunes travailleurs au Québec

Le Bureau fédéral de la Statistique, dans un relevé sur la main-d'oeuvre, donnait des chiffres intéressants concernant l'âge, le sexe, des employés et des ouvriers du Canada. C'est la province de Québec qui détient le plus fort pourcentage de jeunes gens au travail. 207,000 personnes entre les âges de 14 et 19 ans ont des emplois dans le Québec. Il y a 192,000 jeunes de 20 à 24 ans qui travaillent. L'Ontario a 179,000 travailleurs âgés de 14 à 19 ans; 174,000 de 20 à 24 ans.

423,000 femmes travaillent en Ontario alors qu'il y en a 206,000 dans le Québec. Les statistiques révèlent que les Canadiennes-françaises sont moins portées au travail en dehors du foyer que les Canadiennes-anglaises. Le pourcentage des femmes employées dans les bureaux, à l'usine, est plus faible dans le Québec que celui de l'Ontario.

On explique que si le Québec a plus de jeunes gens au travail que l'Ontario, c'est dû au fait que le nombre des jeunes est plus nombreux dans le Québec que dans les autres provinces. On note aussi que les jeunes dans Québec sont moins favorisés par la fortune, par les conditions économiques et industrielles et qu'ils sont obligés de s'offrir aux employeurs parfois avec une préparation technique, professionnelle et intellectuelle insuffisante. C'est ce qui explique que la main-d'oeuvre est moins spécialisée et qu'il a moins d'hommes de métiers dans le Québec qu'en Ontario.

Lemieux, agent d'affaires, leur soumettra un projet de contrat de travail et diverses autres questions d'intérêt particulier.

Outre M. Lemieux, les orateurs seront Me Guy-Merrill Desaulniers, conseiller juridique de l'union, et M. Philip Cutler, organisateur de la Fédération américaine du travail.

La compagnie du Pacifique Canadien dépensera, dans l'est du Canada, au cours de l'année courante, la somme de \$15,750,000 pour la mise à exécution d'un vaste programme de travaux destinés à améliorer ses propriétés, son matériel, ainsi que pour la construction de nouveaux immeubles. C'est ce que vient d'annoncer M. E.-D. Cotterell, vice-président des lignes de l'est de cette compagnie. De cette somme, \$3,000,000 serviront à effectuer des travaux et améliorations sur les lignes se rattachant à Montréal.

Une dépense de \$671,000 est incluse au programme pour des travaux de construction et la réparation d'un immeuble aux cours de triage de la Glen, à Montréal, améliorations qui ont pour but de faciliter le remissage des wagons de voyageurs à cet endroit. De plus, une somme de \$676,000 sera dépensée pour l'amélioration de la voie, du terre-plein, ainsi que pour le posage de nouveaux rails sur les lignes rayonnant de Montréal.

Dans les Cantons de l'Est

On dépensera, sur les lignes du Québec Central Railway, filiale du C.P.R., dans les cantons de l'est, \$573,000, y compris \$173,000 pour le posage de 26.7 milles de rails et \$60,000 pour le posage de nouvelles selles d'appui et d'ancre de rails. La consolidation des ponts reliant Mégantic à Tring Junction, afin d'y permettre le passage des plus puissantes locomotives de cet embranchement, nécessitera une dépense de \$37,000.

A Shawinigan-Falls, on construira, au coût de \$41,000, un nouveau hangar à marchandises d'un type nouveau et tout à fait moderne, qui mesurera 180 pieds de longueur. On agrandira les quais de la gare de Trois-Rivières au coût de \$8,300, ce qui aura pour résultat d'abréger la durée d'arrêt des trains à cet endroit.

A Montréal

Les travaux projetés aux cours de triage de la Glen, à Montréal, comportent la construction de cinq nouveaux immeubles pour l'entreposage des doubles fenêtres de wagons, pour le remisage des wagons à voyageurs, pour le traitement de l'étope, ainsi que pour la construction de nouveaux bureaux attenants aux magasins. On dépensera \$65,000 pour la construction et l'amélioration des fosses d'inspection de locomotives et de wagons dans les ateliers de remisage.

On effectuera une dépense de \$490,000 pour le posage de 70 milles de nouveaux rails dans le district de Québec, tandis qu'une somme de \$53,000 sera affectée au soudage de rails et une autre de \$34,700 à la refectio du ballast. On dépensera une somme de \$20,000 pour l'achat de produits chimiques destinés à détruire les mauvaises herbes qui poussent sur le terre-plein des voies.

On formera douze nouvelles unités d'outillage au coût approximatif de \$51,300 pour aider à l'exécution de travaux divers sur les lignes de la compagnie dans la province de Québec.

Nouveau contrat de travail du local 23864

L'Union locale 23864, section Américan Can, de Montréal, doit commencer lundi, le 1er avril, les négociations pour un deuxième contrat de travail. Ces négociations seront dirigées par l'organisateur de la Fédération américaine du Travail, le confrère Phil. Cutler.

Les décisions prises lors de la conférence des unions des travailleurs de boîtes de fer blanc, soit le salaire de base de 65 cents pour les hommes et de 55 cents pour les femmes, deux semaines de vacances payées après deux ans de service et 8 congés payés, seront appliquées lors de ces négociations.



Ce qui se passe dans nos unions

Les métiers de la construction soumettent leur mémoire au Conseil régional

On sait que les représentants des unions internationales de l'industrie du bâtiment ont rejeté la semaine dernière, l'offre des patrons pour une augmentation de salaire de .05 l'heure à tous les ouvriers de l'industrie du bâtiment à l'exception des briqueteurs auxquels ils offraient 10 pour 100 d'augmentation.

Au cours d'une réunion qu'ils ont tenue ces jours derniers, les chefs ouvriers ont soumis aux patrons une nouvelle entente concernant une augmentation générale de 10 pour 100 dans les salaires. Les employés réclamaient en premier lieu, des augmentations variant de 10 à 15 pour 100, mais dans l'offre qu'ils ont faite aux patrons, les ouvriers se contentaient d'une augmentation générale de 10 pour 100.

Cette question d'une augmentation de 10 pour 100 dans les métiers de la construction a été présentée sous forme de mémoire au Conseil régional du Travail, par le Conseil des métiers de la construction.

Il va sans dire que les représentants ouvriers et les employés attendent avec impatience la décision du Conseil régional du Travail en temps de guerre.

Une conférence de marins

A la conférence de représentants de l'union canadienne des marins, tenue ces jours derniers avec les hon. Humphrey Mitchell et Lionel Chevrier, respectivement ministres du travail et des transports, on exigera qu'un arrêté ministériel soit adopté en vue d'établir la journée de huit heures pour les marins et prévenir ainsi toute grève à bord des vaisseaux des lacs et des caboteurs. Cette décision a été prise à une réunion des membres de l'exécutif, en fin de semaine.

"Les propriétaires de navires des lacs ont discuté la question de la journée de huit heures avant et après la signature de l'entente avec eux", a déclaré M. J.-A. Sullivan, le président. Notre union demande au gouvernement l'abolition de la journée de 12 heures et de la semaine de 84 heures. Les marins ne désirent pas la grève. Au cours de la guerre, ils ont accompli leur devoir".

L'ouvrier français et la fixation des prix

M. Albert Gazier, sous-secrétaire d'Etat à l'Economie nationale, a exposé les mesures nouvelles, fixées par l'arrêté du 8 mars, qui vont associer étroitement les travailleurs français à la détermination des prix. Ceux-ci étaient élaborés jusqu'ici par les syndicats patronaux et les offices professionnels. Les syndicats ouvriers n'intervenaient que par leur représentation au sein du comité central des prix. Désormais les Offices, et plus tard, les Directions techniques qui doivent les remplacer progressivement, soumettront tout dossier aux commissions paritaires instituées depuis juin 1945.

Lorsque le rapporteur auprès du Comité central des prix fera son enquête, il s'adressera aux comités d'entreprises des usines. Ainsi a noté M. Albert Gazier, les travailleurs participeront à la gestion des entreprises dans le but essentiel d'aider à la stabilisation des prix. Le ministre a indiqué en outre que les tissus de laine ou de coton pourraient être vendus seulement 6% de plus que la fibre ou la rayonne. La nationalisation de la production va de pair avec cet effort de stabilisation des prix. 80% de la matière affectée à la quincaillerie est déjà réservée par priorité au programme dit "d'utilité sociale".

Une charte des relations industrielles pour l'hémisphère occidental

La Conférence des Etats américains Membres de l'Organisation internationale du Travail, qui s'ouvrira le 1er avril à Mexico, sera saisie d'un projet de Charte des relations industrielles pour les pays d'Amérique.

Ce projet est contenu dans un rapport préparé que le Bureau international du Travail vient de publier à Montréal sur l'un des quatre points de l'ordre du jour de la Conférence.

La Charte proposée suggère aux 18 Etats de l'Amérique Membres de l'O.I.T. une série de principes reconnaissant le droit d'association et de négociation collective et soulignant la nécessité d'un système de conciliation volontaire des conflits de travail.

En même temps le rapport indique les précautions à prendre au cas où le principe de l'arbitrage obligatoire serait institué. Il recommande la reconnaissance officielle des conventions collectives et propose l'établissement de tribunaux du travail pour le règlement des conflits qui pourraient surgir à leur sujet.

La Charte proposée servirait de guide dans le développement des législations et réglementations nationales sur les relations industrielles, mais il appartiendrait naturellement à chaque pays de pourvoir aux mesures pratiques d'application, en tenant compte de ses conditions particulières.

La réunion de Mexico constituera la troisième Conférence régionale américaine de l'O.I.T. Les précédentes ont été tenues à Santiago de Chili en 1936, et à La Havane en 1939. Chaque délégation nationale sera composée de deux représentants gouvernementaux, un représentant ouvrier et un représentant patronal.

La Charte propose des mesures pratiques pour donner effet au principe de la liberté d'association. Patrons et ouvriers, dit-il, devraient avoir le droit de créer les organisations professionnelles de leur choix, sans autorisation préalable. Ces organisations devraient pouvoir fonctionner et se fédérer librement, sans être sujettes à des mesures arbitraires de liquidation.

Il est du devoir de l'Etat, proclame la Charte, de protéger l'exercice du droit d'association et de faciliter les négociations collectives. La Charte recommande en outre une législation qui interdise les mesures discriminatoires contre les ouvriers et qui rende obligatoire les négociations collectives de bonne foi.

Offre refusée par les peintres du local 349

Les peintres, membres du local 349 de l'union internationale, ont eux aussi refusé l'offre d'augmentation de 5 cents l'heure, faite par la Chambre de construction. Au cours de la dernière réunion tenue sous la présidence de M. C.-A. Mondor, M. J.-L. Morel, agent d'affaires, a donné un rapport détaillé des négociations en cours. L'assemblée a adopté une résolution priant les membres du comité de s'en tenir à la demande d'augmentation de 10 pour 100.

Onze nouveaux membres ont été initiés. M. Raoul Gervais, secrétaire-trésorier, a déclaré que la situation financière du local 349 est excellente. M. N. Beaudry, secrétaire-correspondant, a soumis la correspondance échangée avec les quartiers généraux. M. Jules Boulet, délégué au conseil des métiers de la construction, a fait part des délibérations de cet organisme. M. Arthur Boisjenu a fait rapport de ses visites aux membres malades. M. H. Colnett, organisateur général, était l'invité d'honneur.

Les unions internationales sont en faveur du contrôle des prix

Tout en déplorant certaines lacunes, le Conseil fédéral des Métiers et du Travail de Québec et Lévis a en-censé, à sa dernière réunion, une résolution du Conseil du Travail de Kingston et s'est prononcé en faveur du maintien du contrôle des prix par une commission gouvernementale. C'est d'ailleurs la décision prise par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

L'assemblée était présidée par M. René Michaud. Au début de la réunion, M. J. Ferland, représentant du comité de la Ligue de santé de la Chambre de Commerce des Jeunes, a exposé les raisons qui militent en faveur de l'examen médical obligatoire dans les usines et surtout les établissements publics, tels que les hôtels, les restaurants et les boucheries.

Un officier de liaison de la Commission des Prix, M. A. Parent, a donné des explications au sujet du rationnement du beurre. Il a révélé que la consommation du beurre a été de 24,700,000 livres en janvier tandis que la production n'a été que de 9,600,000, soit un déficit de 15,100,000 livres. Il a déclaré que pas une seule livre de beurre n'est expédiée outre-mer depuis 1943. Il a ajouté qu'à Québec il n'y avait qu'un sixième de la quantité de beurre qu'il y avait l'an dernier. M. Parent dit que la production du beurre a diminué à cause de la sécheresse qui a affecté les provinces de l'Ouest et parce que la consommation du lait a augmenté considérablement pour différentes raisons.

Les délégués ont aussi étudié plusieurs amendements à la constitution et autres questions de régie interne.

Industries de base menacées

Les conflits industriels menacent de porter à 600,000 le nombre de chômeurs aux Etats-Unis.

Plus de 400,000 travailleurs sont déjà immobilisés par des grèves au pays. Les 175,000 employés de la General Motors retournent graduellement au travail mais les mineurs

de John-L. Lewis doivent déclencher la grève dimanche prochain. Voici les développements les plus récents survenus sur le front ouvrier:

1.—Lewis a ordonné la fermeture de toutes les mines de charbon bitumineux de sorte que les industries basiques devront cesser toute production dans les 10 à 30 jours qui suivront.

2.—Deux conciliateurs fédéraux se sont retirés du conflit survenu à la Westinghouse Electric Company en déclarant que la compagnie a rendu toute médiation impossible.

3.—Les négociations avec les débardeurs de la côte du Pacifique ont échoué. Le gouvernement semble décidé à nommer un tribunal d'enquête afin de régler ce différend.

4.—La Ford Motor Company a annoncé que toutes ses usines sont au travail.

5.—Des industriels prédisent que certaines aciéries devront fermer leurs portes dès le 10 avril si la grève du charbon a lieu.

6.—Le gouvernement se propose de "geler" les envois de charbon jusqu'au moment où il lui sera possible d'établir une forme de rationnement quelconque.

7.—Un représentant des propriétaires de mines déclare que Lewis a refusé de discuter la question des salaires et des heures de travail avant de faire adopter le "principe" d'un fonds de bienfaisance pour ses mineurs. Les compagnies ont offert une hausse de salaire de 18 cents 1/2 mais rien n'a été décidé par Lewis.

La "Canadian Marconi" et les télégraphistes

L'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, fait part aujourd'hui des rapports qu'il a reçus de la Commission de Conciliation qui avait été créée afin de s'occuper du conflit entre la "Canadian Marconi Company, Limited" de Montréal (P.Q.) et ses employés, membres du Syndicat des télégraphistes commerciaux, Division du réseau canadien Marconi, no 59.

Le personnel de la Commission était: M. L. W. Brockington, Ottawa, président de la recommandation conjointe des deux autres mem-

La farine serait bientôt rationnée

London, Ont., 28. — Il est possible que la farine soit rationnée au Canada le mois prochain, a déclaré M. W.-M. van Syckle, de Campbellville, Ont., président de l'Ontario Retail Feed Dealers Association, à une réunion de la section de London.

Il a dit que les pauvres récoltes de blé en Ontario et dans l'ouest du Canada l'an dernier ont eu pour conséquence une diminution des stocks, de telle sorte qu'il pourrait bien arriver que les marchands ne puissent obtenir que 90 pour cent de ce qu'ils ont reçu en 1945. Il a prédit que ces 90 pour cent seront bientôt épuisés.

On ne permettra plus que le blé puisse servir à nourrir des animaux de ferme, sauf les volailles.

Le Canada peut nourrir l'univers mais il ne s'est pas préparé à son rôle de nourricier et aujourd'hui, il lui faut rationner ses propres habitants pour pouvoir expédier de la nourriture aux peuples affamés de l'Europe et de l'Asie.

Le rapport majoritaire de la Commission est signé par le président et M. Bora Laskin, Toronto (Ont.), qui avaient été soumis par l'employeur et les employés respectivement.

Le rapport minoritaire, M. W. A. Merrill, Montréal (P.Q.) et Bora Laskin, Toronto (Ont.), qui avaient été soumis par l'employeur et les employés respectivement. Le rapport majoritaire de la Commission est signé par le président et M. Bora Laskin, le représentant des employés. Il recommande un atelier syndical modifié, qui consiste du maintien des cotisations pour les employés actuels qui sont des syndiqués ou peuvent le devenir et la carte obligatoire de syndiqué pour les nouveaux employés dans les 30 jours de leur embauchage. La disposition restera en vigueur pendant un an après la date de la signature de la convention. De plus, la Commission recommande que le syndicat abandonne son projet de disposition au sujet des droits d'ancienneté en faveur d'une clause qui accouple l'ancienneté avec la compétence requise.

Dans le rapport minoritaire, M. W. A. Merrill, le représentant de l'employeur, favorise la clause d'ancienneté du rapport de la Commission mais il s'oppose à l'atelier syndical modifié.

*On peut mal instruire le peuple,
Mais on ne pourra jamais assez l'instruire.*

Hon. Sénateur Athanase David.

Le Code des lois ouvrières et industrielles du Québec

EDITION DE 1945, REVISEE A DATE

La législation fédérale affectant le travail

Nous avons encore quelques copies de cette édition que nous réservons pour les membres d'associations ouvrières qui désirent se renseigner. C'est un volume de 400 pages, texte français et anglais en regard, qui vous mettra au courant de la législation ouvrière tant fédérale que provinciale.

Remplissez le coupon ci-dessous et envoyez-le à

Prix spécial pour les membres d'associations ouvrières **\$2.50** GUS. FRANCO, Compilateur, soit une réduction de 50%.

GUS. FRANCO,
11 ouest, rue Saint-Paul,
Montréal 1, P. Q. _____ 1946.

(Date)

Veillez m'envoyer le "Code des lois ouvrières", édition de 1945, pour lequel vous trouverez ci-inclus la somme de \$2.50 en bon postal.

Nom _____

Adresse _____ (Numéro) _____ (Rue) _____ (Ville)

Controlling the Floods of Hatred

By RUTH TAYLOR

When the snows melt on the far off mountain tops and the spring rains begin to fall, then those who dwell by the great rivers watch for flood waters. What may be life-giving streams to great parts of our land are devastating torrents to other sections. Flood control is a vital subject to those who dwell in the lowlands through which the rivers course.

The government engineers have made great strides in averting the damage of flood. They have built great walls to wall off the rivers; they have reforested great tracts of land to absorb the excess water; they have built great dams to hold back the torrents and to control their flow into other areas so they may make fertile great wastes.

All this is most essential — but even more necessary today is a system of hate control. As the war fades into the background, our unity of purpose no longer seems vitally essential. As a result there is growing in this land of ours increasing hatred and bitterness between groups. Shall we let this flood warp and destroy much of what we hold dear?

We need to build walls of understanding to hold the hatreds out. For mutual understanding leads to mutual trust and in trust there is no hate.

We need to reforest the scarred places in our minds — scars caused by hatred, bitterness, despair, and intolerance — to reforest them with understanding, compassion, friendliness and love.

We need to dam back the floods of hate with bulwarks of education — education in positive democratic living, in putting into practice in our everyday life the things in which we believe.

We need to divert the stream of hate into useful channels, concentrating it on ideas and ideologies, not on peoples or races — hating only the evil act or quality. Our hatred must run between such concrete walls of our wills, that we will not be guilty of either injustice or intolerance to any member of any group merely because of his race or creed or color, no more than we would want him to be guilty of these towards us. Thus and only thus can we control the flood waters of hate.

N. Y. Electrical Industry Offers Prizes For Ideas To Speed Home Building

Labor and management in the New York electrical construction industry have announced the setting up of a \$6,000 fund for prizes for suggestions from workers on the job to lower the cost and help speed home building.

The winning prize will be \$2,000 in cash in addition to interim prizes ranging from \$350 in victory bonds down to smaller cash awards.

The fund was set up by the New York Electrical Contractors' Association, Inc., and Local 3 of the International Brotherhood of Electrical Workers, each organization contributing \$3,000.

Creation of the prize fund follows a recent decision by Local 3 and 364 contractors to promote the use of high-speed tools, equipment, and methods in an effort to speed housing construction. The unions and employers also exchanged no-strike, no lock-out pledges for the duration of the housing shortage. The union also has voluntarily relinquished its contractual right to time-and-one-half for overtime and agreed to work two shifts at regular rates.

Employers and the union also announced the formation of a coordinating committee for improving installation practices for the electrical contracting industry. Members of this committee, which is composed of workers and employers, will judge the winning awards.

The 10,000 construction members of the electrical union have been notified by mail of the purpose, terms and conditions of the contest. All journeymen, foremen and superintendents, who are members of Local 3, are eligible to participate.

In discussing the formation of the \$6,000 prize fund, Harry Van Arsdale, Jr., business manager of Local 3, said:

"The problem in the electrical construction industry is not wages, hours, or conditions, but rather to make labor and management more productive as part of a sound reconversion program."

Efrem A. Kahn, president of the New York Electrical Contractors' Association, Inc., said:

"We are determined to make drastic cuts in the cost of electrical construction in New York. Workers in the industry need have no fear

Recommendations of Boards of Conciliation In the Matter of Union Security

From the institution of the War-time Labour Relations Regulations in March, 1944, to December 31, 1945, 147 Boards of Conciliation have been established, of which 132 have reported with 15 reports pending.

In 125 of the 132 Boards of Conciliation which have reported, union security has been at issue, and 90 (72 per cent) of the Boards have recommended some form of union security. Union security has thus been recommended by five out of every seven Boards dealing with the subject.

The form of union security that has generally been asked for by unions is the union shop. Under a union shop agreement a company may hire non-union members, but these new employees must join the union within a specified period of time.

In no case has a Board of Conciliation recommended a closed shop agreement, but a union shop has five times been recommended, three times in majority reports, with the employer's nominee disagreeing, and twice unanimously. In three of these cases a modified form was recommended which does not require existing employees who are non-union members to join the union after a specified time.

Where the union shop has been refused Boards have frequently recommended a maintenance-of-membership clause as a compromise measure of union security. Such an agreement requires all employees who are union members when the agreement is signed, and all those who subsequently become members, to retain their membership as a condition of continued employment. Maintenance of membership has been recommended by 35 Boards.

A more commonly proposed form of union security has been the check-off of union dues, which has been recommended by 77 Boards. The type of check-off clause generally favoured by Boards is the so-called "voluntary" form, under which each employee must make a written submission to the employer, authorizing him to deduct each the amount of union dues, and to remit the amount to the union treasurer.

Under the War-time Labour Relations Regulations, Boards of Conciliation are appointed when negotiations for an agreement have been unsuccessfully continued for thirty days following certification of bargaining representatives; and, further, a conciliation officer has been unable to bring about a settlement and reports that in his view an agreement might be facilitated by the appointment of a Board.

Boards consist of representatives of employers and employees and a neutral chairman. Their recommendations are not binding on the parties to a dispute.

Safety in Building

"Safety in Building", a mimeographed pamphlet containing the text of the Convention and four Recommendations concerning safety provisions in the building industry which were approved by the International Labour Conference in 1937, was issued recently by the Department of Labour. The subjects covered included provisions for inspection, safety equipment and first-aid, co-operation in accident prevention and vocational education, as well as the construction of scaffolds of different kinds, working platforms, gangways, runs and stairways, the construction and maintenance of hoisting appliances, ladders, the fencing of openings, roof work and others. Copies may be obtained by applying to the Legislation Branch, Department of Labour, Ottawa.

Just Judgment

By THE HON. TOM C. CLARK

Attorney General of the United States

The enforcement of the Wage and Hour Law as to criminal procedure was originally in the Antitrust Division of the Department of Justice and it was there, as a lawyer in the ranks, I prepared and tried cases in the experimental days of this statute. Now, as Attorney General, I am still concerned with the statutes relative to the rights of the workers, which is but part of the regular work of the Department.

Never before has the importance of the administration of justice been as vital as it is today. If democracy as we know it has anything to offer to the world, it is not merely the right to elect officials. Its strength is in the fair administration of our law. Fundamentally this means the opportunity for every man, no matter how humble or exalted the individual, no matter how small or large the amount involved, no matter how inarticulate or skilled the pleader, to be heard and to be heard patiently, courteously; to be heard without prejudice or bias and with full opportunity to present the grievance or the right, or to have a decision after full hearing by a Judge who will not be influenced by fear, prejudice or dictation from without.

Freedom, without law to back it, is anarchy. Just as men must have freedom to think and speak in order to progress and indeed survive, so must they have self made law regulating that freedom.

A democratic free government is one of laws, not of dictates. Accordingly, the right to dissent is the most important freedom guaranteed by the Bill of Rights, for upon it hang all our other freedoms. In order to preserve that right for ourselves we must accord the same privileges to others. However, while it is our right to dislike some laws, it is also our responsibility to obey the laws we, the people, have made.

Because our laws are no stronger or weaker than the persons who enforce them and are covered by them, it is up to each of us to help preserve the American way of life, by obeying these laws, whether or not we like them.

I have great faith in the tolerance and wisdom of the people. Having been trained to freedom, I know they have the strength to use that freedom wisely. There is a balancing of power in freedom because it is applicable to all without regard as to class, color, creed or economic status. Without equal rights for all there would be no freedom for any — no liberty, just license to oppress for the benefit of a favored few. We must administer justice to others as we would have it administered to ourselves, so that it may be said of us that we "judge the people with just judgment."

75,000 Dressmakers Win Pay Boost of \$13,600,000 From Arbitration

New York City—Utilizing the impartial chairman system of arbitration that has kept the city's largest industry free from labor strife for many years, 75,000 dressmakers employed in 22,000 shops in the metropolitan area won wage increases totaling \$13,600,000 a year.

Spokesmen for the 5 employer associations and the Dress Joint Board of the International Ladies Garment Workers Union, AFL, expressed gratification that their wage differences had again been settled without a strike or lockout, but the employers warned that they could not put the higher wages into effect without permission from the Office of Price Administration to include the increased labor costs in their present price ceilings.

The manufacturers made it clear that they did not plan to ask OPA to authorize higher wholesale or retail prices, but wanted authorization to take the wage rise into account as a cost factor that would permit modification in trimmings or other elements in dressmaking.

The wage award, which will provide increases ranging from 7 to 8.6 percent to the 75,000 workers, was handed down by Harry Uviller, impartial chairman of the dress industry, ending a dispute that began last November.

Mr. Uviller said the increase would average about \$4 a week for each worker, or slightly under 12 cents an hour for the basic 35-hour week. Before the increase, he reported, the average weekly wage was \$45.

Julius Hochman, manager of the Dress Joint Board said the members of the union were "not satisfied" with the outcome of the arbitration, but they were proud that "a wage dispute of this magnitude has been disposed of through the orderly processes of collective bargaining." He praised the effort of the impartial chairman to take all factors into account in rendering his decision.

Dominion Control of Packing Plants Terminated

Termination of the control of meat packing plants across Canada through special controllers appointed by the Dominion some time ago, is now announced by Hon. Humphrey Mitchell, Minister of Labour. Removal of the control is effective March 17th.

Controllers and deputy controllers had been named by the Dominion Government when a work stoppage threatened to halt production in meat processing plants last Fall. Plants affected are located at Vancouver, New Westminster, Edmonton, Moose Jaw, Regina, Prince Albert, Winnipeg, St. Boniface, Toronto, Peterborough, Hull and Moncton.

Three different firms were involved — Canada Packers Ltd., Burns and Co. Ltd., and Swift Canadian Co. Ltd.

The original dispute between the managements and the employees was referred to Mr. Justice S. E. Richards, of Winnipeg, for investigation and report. The report of Mr. Justice Richards, concurred in by both management and the union, has been submitted to the Minister of Labour, and provides the basis for settlement of the dispute.

The employees are members of the United Packinghouse Workers of America.

The Minister expressed appreciation to Mr. Justice Richards, as well as the parties to the dispute, for their co-operation and success in reaching an agreement and avoiding a work stoppage.

● Canada's trade with China is important. In 1939, we imported a total of \$2,775,861, and exported \$2,636,386; these figures excluding gold.

● The National Film Board operates a large film circuit in New Brunswick for French-speaking communities in cooperation with the provincial authorities.

TOWARDS FULL PEACE-TIME ECONOMY

Co-Operation The Keynote Between Trade Unions And Employers To Secure All-Out Production Effort. — T. U. C. Tackle Transition Problems.

By HERBERT TRACEY of the British Trades Union Congress

"We are now face to face with terrific problems. Great energy was shown in the war. Great energy will have to be shown now if we are going to make things right for the coming generation in our economic and political life." One of the strongest and ablest trade unionists of our time said this to a gathering of 1,600 fellow trade unionists, responsible Executive members of their Unions, who had been gathered at a national conference under the auspices of the Trades Union Congress General Council to consider the economic and industrial problems confronting Britain and the measures that must be taken to deal with them.

Mr. Ernest Bevin, Britain's Foreign Secretary, spoke at this Conference with the Prime Minister, Mr. Attlee, and Minister of Labor, Mr. George Isaacs, with great frankness and in considerable detail, to impress upon the responsible leaders of the Trade Unions the need for an all-out production effort in the period of transition from war to peace, conditions. This was the keynote of both the National Conference of Trade Union Executives and of the next day's conference of the leading employers, represented by the British Employers' Confederation and the Federation of British Industries. It was as trade unionists that the Prime Minister and his two cabinet colleagues addressed the Conference of Union Executives. Its purpose was, as Mr. Attlee explained, to get the people working with the Government in a common endeavour to meet the country's needs, and to help in overcoming the difficulties that will make the next two or three years a period of test and trial comparable with the darkest days of the war.

Comprehensive Survey

It was with the object of giving the Executive members of the British trade unions a full and comprehensive survey of the economic situation, that the Government asked the T.U.C. to bring the representatives of the unions together. The picture presented to the assembly had its grim aspects. But there were also reassuring and encouraging factors. The plan of demobilization, for example, is proceeding smoothly and a large steady and orderly transference of manpower from the Armed Forces and from the production of munitions to peace production, is taking place. The Government's spokesmen made it clear that the stage has been reached where it is possible to go ahead. At the root of every problem with which the Government is grappling lies the need for more production. The greatest munition of peace is plenty everywhere, Ernest Bevin

declared, and that is and must be the aim of British Government policy.

Since the end of World War II there has been a large-scale redistribution of manpower. What has now to be achieved is the maximum concentration of effort on production for home and export trade; and it is estimated that by the end of 1946 there will be about 5,150,000 more workers available for British industry than in June 1945. These numbers will be just about sufficient, the Minister of Labor said, to restore, in the course of this year, the level of employment for the satisfaction of civilian needs to the mid-1939 level, and to provide some margin of increase over the pre-war export level.

Britain's plan of demobilization will reduce by the end of this year the numbers of her Armed Forces to about 1,200,000 men and women, and reduce to about half-a-million the numbers engaged in the manufacture of munitions and supplies for these Forces. To put the point another way, during the current year the demobilization of 2,900,000 men and women from the Forces will be an accomplished fact.

The problem is not only to demobilize manpower for peace-time production, but to get the right over-all distribution of labor, and the right balance of labor getting rid of all labor controls that might impede the redistribution process. Many controls have already gone, others will be going soon. Notice has been given to about a hundred industries that they will be removed from the operation of the Essential Work Order in the first half of May. That will set free from control of the war-time regulation, about five million work people.

Government's Policy

It is, moreover, the Government's deliberate policy to maintain unimpaired the method of joint voluntary negotiations for the settlement of wages and conditions of employment.

Mr. Isaacs, emphasized to his fellow trade unionists in the conference that the Government's programme and its hope of realizing the aim of greatly increased production depended on the maintenance of harmonious relationships between employers and work people, and upon their maximum co-operation. What Britain requires above all is a period of stability in industry to enable it to get back to a full peace-time economy.

The T.U.C. General Council stands pledged to co-operate with the Government in the efforts that are to

be made to meet the country's difficulties. The Council placed before the Conference of Trade Union Executives, a declaration which recorded its appreciation of the action of the Government's spokesmen in presenting their comprehensive survey of the situation. This Conference declaration expressed the determination of the Union Executives to do all in their power, in accordance with the policy laid down by the Trades Union Congress, and in agreement with the principles set forth by the T.U.C. General Council in its reports on post-war reconstruction, to accomplish the speedy reconversion of industry to peace-time needs, to increase production, and to utilize the nation's manpower, financial and productive resources, in order to ensure full employment and a steadily increasing supply of goods and services, to satisfy the wants of the people and the demands of the export trade.

Ensuring Co-Operation

The General Council was instructed by the Conference to give careful consideration to the ministerial statements and the discussion that arose thereon, with a view to giving guidance to the affiliated Unions. A special meeting of the General Council has been arranged, to do this, and also to co-operate with the Government in the organization a series of similar conferences which are to take place in various parts of the country during the next few weeks.

Canada to Ratify Two International Labour Conventions

Resolutions have been approved by both Houses of Parliament looking to ratification by Canada of two Conventions of the International Labour Organization. These Conventions, which deal with the protection of longshoremen against accidents (No. 32) and the provision of statistics of wages and hours of work (No. 63), were adopted by the General Conference of the I.L.O. in 1932 and 1938 respectively.

The first imposes upon nations which have ratified it the obligation to ensure that certain standards of safety are maintained in regard to the loading and unloading of ships. It gives specific detail as to what standards are required in the tackle and gear, safe working load, safety appliances, and other matters affecting working conditions. It requires further that provision be made for the posting of safety regulations at docks, and for an efficient system of inspection to ensure compliance with the regulations.

Member states of the I.L.O. which ratify the second Convention are thereby required to compile statistics of wages and hours of work in a prescribed form, to publish the data compiled at regular intervals, and to communicate it to the International Labour Office.

Canada has now ratified 11 of the 67 Conventions which have been adopted by the I.L.O. Like other federal countries, she is confronted with constitutional difficulties in adopting legislation to give effect to the provisions of many of the I.L.O. proposals. Those which are found to fall within provincial jurisdiction are brought to the attention of the provincial authorities, but none of them has been applied by all the provinces to date, although examination of provincial laws has shown that the requirements of some are met in whole or in part by existing legislation.

Of the eleven Conventions ratified by Canada, three remain inoperative, since the Judicial Committee of the Privy Council in London has ruled that the three Acts passed by the Dominion Parliament to make them effective were outside its competence.

Why Unions

By SAMUEL GOMPERS

As the control built up by holders of capital rested upon strategic economic advantage, I saw no reason why it was not just as practical for employees to mobilize and control their economic power as a counter-move.

The force of such economic organization would interpose a protecting barrier against arbitrary employers who failed to understand that those who supplied human labor for industries were human beings.

Organization of wage-earners brought together economic power that could force recognition of human interests. If the employer refused to recognize the needs of the workers, the result was conflict of forces.

Knowing how much depended upon the virility and the sustained efficiency of our organized economic force, I vigilantly guarded against moves to curb or restrict economic action. In my conception, the spirit of militancy expressed sustained consecration of a high purpose.

The economic organization of the workers is basic. The methods and the agencies for progress in the economic world must be evolved out of economic experience and life.

The first step in securing permanent betterment was to organize into *bona fide* unions of trades or callings, skilled or unskilled, then to unite and federate so that the workers might exercise influence and power upon the economic field to maintain what they had and to drive on for a better day.

Formation of Labour Foundation in Netherlands

Formation of an employer-worker organization known as the Labour Foundation was announced in the Netherlands factories shortly after liberation.

The Foundation was planned by leaders in the wage-earner, agricultural, large-business and small-business groups during the German occupation. Its purpose is to foster the return of normal relations between workers and employers and to maintain or restore order in industrial life.

Thereafter the Foundation will work toward a lasting and well-balanced social economy in the Netherlands, based on co-operation between workers and employers.

To achieve these aims, the Foundation will (a) promote measures for raising the social and cultural standard of Netherlands workers; (b) further continued consultation between employers, and workers' organizations in the interests of industrial peace; (c) serve employer and worker organizations and governmental departments in an advisory capacity; (d) work for the issuance of regulations—binding on employers and workers who through their organizations are members of the Foundation—to govern wages, hours, and other labour conditions, the hiring and dismissal of personnel, the settlement of differences arising in connection with piece-work, and social insurance.

The organization of the Foundation also provides for joint consultation in so-called "trade councils," between workers and employers in the various branches of industry, as well as nationally and centrally in the management of the Foundation itself.

The Labour Foundation differs from the former Netherlands High Council for Labour, which was a Government organization instituted by Government leaders, and which served as a centre for the discussion of labour disputes. The Netherlands High Council for Labour served mainly to give advice when a new legislative measure was considered which would affect industry or labour; the Labour Foundation plans to aid workers, employers, and Government officials, continuously.

PALACE
THEATRE
ROBERT DONAT
IN M.G.M.'s
"VACATION FROM MARRIAGE"
with DEBORAH KERR

PRINCESS
THEATRE
VERONICA LAKE, SONNY TUFTS, JOAN CAULFIELD
LILLIAN GISH in
MISS SUSIE SLAGLE'S
Added Feature
"The Gentleman Misbehaves"

CAPITOL
THEATRE
VIBRANT WITH SUSPENSE!
DOROTHY McGUIRE
GEORGE BRENT
ETHEL BARRYMORE in
"THE SPIRAL STAIRCASE"
with KENT SMITH

LOEW'S
THEATRE
— Second Week!
JUDY GARLAND in
THE
HARVEY GIRLS
IN TECHNICOLOR
with JOHN HODIAK
RAY BOLGER
ANGELA LANSBURY

Tél. LAncastrer 3858
Salon de Fleurs St-Denis
1590, rue SAINT-DENIS
(Édifice du Théâtre Saint-Denis)
Spécialités:
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux membres
des unions ouvrières.
Mme ROVIRA — Rés.: MA. 8488

Unfair to Organized Labor!
A boycotted concern or employer either has undertaken to or has violated negotiated and signed union agreements to reduce the conditions of employed workers below the standard the union has secured, or refused granting of established union working conditions that other employers in the same line of work already have agreed to.
The great majority, if not every concern, comes under this heading. They are firms that would destroy the influence and power of organized labor in order that they may be free to dictate conditions under which workers may be employed.

Low Textile Pay Causes Suit, Overcoat Shortage
Ottawa. — Skilled labor shortages in textile mills is the main reason for the present shortages of suits and overcoats in Canada.
Board officials said wage scales in the textile industry are lower than in many other skilled trades, and that men and women who left the industry to make more highly-paid jobs in war plants are naturally reluctant to return to their old trades.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

NOTICE is hereby given that MARIE ROSE YVETTE BRETON, of the City of Verdun, District of Montreal, in the Province of Quebec, wife of JOHN CUNNINGHAM PHILLIPS, of the City of Montreal, District of Montreal, will apply to the Parliament of Canada, at the present or next session thereof, for a Bill of Divorce from her said husband JOHN CUNNINGHAM PHILLIPS, engineer, residing in the City of Montreal, District of Montreal, in the Province of Quebec, on the grounds of desertion and adultery.
Dated at Montreal, March 29th, 1946.
EMILE TROTIER,
Solicitor of Applicant,
132 St. James St. West,
Room 1000,
12-15 Montreal, Quebec.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

Take notice that, VERA GERTRUDE HORDER FOURNIER, of the City of Montreal, District of Montreal, Province of Quebec, Canada, will apply to the Parliament of Canada at the present or the next session for a Bill of Divorce from LOUIS FOURNIER, Clerk, of the City of Montreal, District of Montreal, Province of Quebec, Canada, for adultery.
MONTREAL, March 11th, 1946.
GERALD M. ALMOND, K.C.,
Solicitor,
11-14 Montreal, Canada.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

Take notice that, JULIA PATRICIA BYRNE COTE, of the City of Montreal, District of Montreal, Province of Quebec, Canada, will apply to the Parliament of Canada at the present or the next session for a Bill of Divorce from ALBERT ALPHONSE COTE, Mechanic, of the City of Montreal, District of Montreal, Province of Quebec, Canada, for adultery.
MONTREAL, March 11th, 1946.
GERALD M. ALMOND, K.C.,
Solicitor,
11-14 Montreal, Canada.

Australia's Arbitration System

By JOHN BRIEARS

Handling labor problems without stopping industry or diminishing production is about as ticklish a job as de-lousing land-mines. If you don't handle them right, they explode.

Labor experts have found this to be equally true in the United States, Britain, Australia and in every country where highly organized modern industry is part of the fabric of national life.

The problem for industrial managers all over the world has been to evolve a system which will preserve harmonious relationship between boss and workers, head off troubles, provide for improving standards of pay, hours and conditions, and keep the machines turning.

No Utopian system has yet been devised to do all these things all the time, but Australians claim they have got nearest the ideal with their system of arbitration and conciliation. They admit it is not 100% perfect, but say it is better than anything being tried out elsewhere, and can be studied with profit by other countries.

In Australia, the principle of settlement of industrial disputes by arbitration and conciliation has its basis in 19 words in the Constitution which set out that the Commonwealth Parliament has power over "conciliation and arbitration for the prevention and settlement of industrial disputes extending beyond the limits of any one State."

On that foundation has been built an elaborate industrial structure of courts, judges, tribunals, conciliation committees, registered organizations of employers and employees, awards and agreements which directly concern a third of Australia's total working population of three millions, as well as affecting almost every human activity in the Commonwealth.

The constitutional power was born out of the national distress which existed during the industrial depressions and upsets of the last decade of the 19th century. It found expression through the Commonwealth Arbitration and Conciliation Act of 1904, which although modified and amended as the need arose, survives basically as the code of industrial relationships. To the highly unionized Australian mind, it means just as much as Magna Charta does to the English or the Declaration of Independence to the Americans.

The seven objectives of the Act, as set out in the formal language of law, are especially worthy of study. They are:

1. To promote goodwill in industry by conciliation and arbitration.
2. To constitute a Commonwealth Court of Conciliation and Arbitration having jurisdiction for the prevention and settlement of industrial disputes.
3. To provide for the exercise of the jurisdiction of the Court by conciliation with a view to amicable agreement between the parties.
4. In default of amicable agreement between the parties, to provide for the exercise of the jurisdiction of the Court by equitable award.
5. To enable States to refer industrial disputes to the Court, and to permit the working of the Court and of State Industrial Authorities in aid of each other.
6. To facilitate and encourage the organization of representative bodies of employers and of employees and the submission of industrial disputes to the Court by organizations, and to permit representatives bodies of employers and of employees to be declared organizations for the purposes of this Act.
7. To provide for the making and enforcement of industrial agreements between employers and employees in relation to industrial disputes.

"Industrial matters" are interpreted as

including "all matters relating to work, pay, wages, reward, hours, privileges, rights, or duties of employers or employees, or the mode, terms and conditions of employment or non-employment, preferential employment, dismissal, or non-employment of any particular person, or of persons of any particular sex or age;... demarcation of functions of any employees or classes of employees;... and includes all questions of what is fair and right in relation to any industrial matter, HAVING REGARD TO THE INTERESTS OF THE PERSONS IMMEDIATELY CONCERNED AND OF SOCIETY AS A WHOLE".

Although the rights of women workers are recognized in the reference to "sex" the Act apparently did not foresee the establishment of any industry in the air. Thus it defines "industry" as including "any business, trade, manufacture, undertaking, or calling of employers, on land or water." With the development of post-war aviation, this clause will probably be amended or defined more closely.

The Court of Conciliation and Arbitration set up under the Act has a Chief Judge receiving a salary of \$10,800 a year, and other judges \$9,000 a year.

Each judge is "charged with the duty of endeavoring at all times by all lawful ways and means to reconcile the parties to industrial disputes, and to prevent and settle industrial disputes, whether or not the Court has cognizance of them, in all cases in which it appears to him that his mediation is desirable in the public interest."

This reference to "public interest" and the earlier reference to "interests of society" are specially interesting in a labor law. They probably had a very vivid meaning to the framers of the Act in 1904, with the industrial disasters of the previous ten years in their minds.

The Act is administered by the Attorney-General's Department, not the Department of Labor and National Service, which is a wartime department. The Attorney General, on behalf of the Commonwealth, may intervene in the public interest in any proceeding before the Court in which the question of standard hours of work in any industry or of the basic wage is in dispute.

A Judge may summon any person to attend any conference which he may deem it desirable to call to prevent or settle a dispute.

Conciliation Commissioners appointed under the Act may exercise the powers of judges in preventing and settling disputes and in summoning witnesses.

Provision is made for the Court to be given cognizance of disputes by affected organizations or interested persons. Orders may be issued restraining State Industrial authorities from dealing with any dispute that is before the Commonwealth Court.

Disputes cannot be submitted to the Court unless approved by resolution of a general meeting of the organization concerned, or a poll, unless the rules prescribe otherwise.

The Court and Conciliation Commissioners are required to "act according to equity, good conscience, and the substantial merits of the case, without regard to technicalities or legal forms, and shall not be bound by any rules of evidence, but may inform its or his mind on any matter in such manner as it or he thinks just".

Awards are subject to review at least once every five years and must provide for uniformity throughout an industry in relation to hours of work, holidays and general conditions. Where Commonwealth and State awards or determinations are in conflict, the Commonwealth prevails.

Where an organization commits a breach of the Act or award, or a substantial part of its members refuses to accept employment the Court may suspend or cancel any or all of the award favoring that organization. Suspension

or conciliation may be limited to persons named therein, to classes of persons, to any branch of the organization, or to particular localities.

The Court's discretion as to preference of employment to unionists is contained in the clause which reads: "Whenever, in the opinion of the Court of a Conciliation Commissioner, it is necessary, for the prevention or settlement of the industrial dispute, or for the maintenance of industrial peace or for the welfare of society, to direct that preference shall be given to members of organisations... the Court of Commissioners shall so direct..."

Representatives of the Court may "at any time during working hours enter any building, mine, mine working, ship, vessel, place, or premises of any kind" concerned in industrial awards or disputes, and "may inspect and view any work, material, machinery, appliances, articles, book or document therein."

Any group of 100 or more employees in any industry or engaged in any industrial pursuit may register under the Commonwealth Arbitration Act. Provision is made to prevent over-lapping and duplication in any calling.

Rules and records of organizations are subject to the Court's approval. Rules imposing unreasonable conditions upon the membership of any member or upon any applicant for membership may be voided by the Court, which is specifically authorized to deal with "tyrannical or oppressive rules." Where deemed necessary, the Court may order that any member of an organization shall cease to be a member. All fines, fees, levies or dues payable by members may be sued for.

In extending the provisions of the Act to returned soldiers, the Act expressly defines returned men as persons who took part in "the war which commenced in the year One thousand nine hundred and fourteen." However, soldiers of the war which commenced in 1939 are covered in re-employment and rehabilitation legislation passed in 1945.

The Court has power to order secret ballots of members of an organization concerned in a dispute or to all any witnesses. Where a witness objects to giving evidence on the grounds that trade secrets or profits or financial position are involved, the evidence may be taken in private. Alternatively, the Court can insist on the evidence being given in the normal way, but may forbid its publication in any newspaper.

An imposing list of fines and penalties awaits those who infringe the Act. They include:—

- \$1800 or six months gaol for publishing evidence which the Court has ruled must not be published.
- \$360 or six months for creating a disturbance near the Court.
- \$360 for disobeying a summons or for refusing to produce books or documents.
- \$180 if employer dismisses an employee or injures him in his employment because he is a member of a union organization.
- \$90 if worker ceases work because his employer is a member of an employer's organization.
- \$1800 fine for any person who refuses to attend a conference called by a Judge in writing or by telegram for the purpose of preventing or settling an industrial dispute.
- \$1800 fine for organizations which fail to observe industrial agreements; \$900 for employer and \$36 for employee for the same offence.

Other penalties are provided for inciting men not to work under awards, for obstructing industrial ballots, and for obstructing the Court's officers in their work.

The Arbitration Court's functions were

largely re-allocated during wartime. Special tribunals took over some portions, such as shipping, stevedoring, coal and the Women's Employment Board, but, the Arbitration Act was the foundation for all their work.

Each of the Australian States possesses a State-owned arbitration machinery, but 87% of Australian unionists, representing more than one-third of the workers on Australian payrolls, look to the Federal Arbitration Court to regulate their industrial lives and destinies.

The efficacy of the arbitration system is fully tested in overcoming the various human factors, such as living conditions, food prices, boredom, fatigue and personal economic outlook. In the light of the peculiar conditions and problems of a young undeveloped country like Australia, it is difficult to refute union leaders' claims that no other system could have achieved such progressive results.

Consider its accomplishments and you can better understand the Australian worker's faith in his arbitration system.

Under its influence, wages have increased from the uncertain and unstable \$1.08 a day of 1900 to a guaranteed minimum today of \$14.68 a week plus liberal margins for skilled work. Hours previously unlimited are now fixed at 40 to 44 (except during wartime). Working conditions have undergone vast improvement. Growth of unionism itself emphasises the need for arbitration to bridge the wide canyons that often separate views of employers and employees. In 1901, there were only 68,218 trade unionists; in 1940, 956,000. During the war, the number increased to 1,204,863, equal to the membership of the United States' big Automobile and Aircraft Workers' organization. The total includes 268,866 women.

If this great army had been left to fend for itself industrially and economically, there would have been chaos politically. Unionists and their families comprise roughly three-fourths of the voting strength of the Commonwealth.

There had to be some foundation, some core, round which to organize their industrial welfare, and the arbitration system supplied it. It is the trunk of a gigantic industrial tree whose limbs and branches extend into every corner of the Commonwealth.

Although wage ceilings were imposed as part of the national war effort, through the arbitration machinery the Australian worker was still able to get cost of living increases equal to \$2.88 to \$3.24 a week. In round figures that represents a tidy sum for workers, for every 18c. rise today adds between \$10,800,000 and \$14,400,000 to the national payroll.

Labor's opponents point to the number of disputes as an indication that arbitration is not 100% effective. But the same argument probably applies to any other system with greater force. Certainly there were disputes that cause temporary hold-ups, lose precious production time. But industrial leaders familiar with Australian conditions are convinced that without arbitration there would be complete hold-ups all the year round. They emphasize that if 1,000,000 man days are lost in a year through disputes, 900,000,000 man days are worked. In other words, industrial disputes cost but a fraction of 1% of total time worked, and that's a pretty sound argument for the arbitrationists. — *The Trades Congress Journal*.

UNO GRANTS A. F. OF L. OFFICIAL STATUS

The United Nations Organization has granted the American Federation of Labor official recognition as a consultant to the United Nations Economic and Social Council. The A. F. of L. now has equal status to that of the World Federation of Trade Unions as a consultant on Labor problems.